



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 18 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 6</i>
--	---	---

Date de convocation : 12 décembre 2023

Vote(s) pour : 74  
Vote(s) contre : 2  
Abstention(s) : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 18 décembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-12-18-CM-12.2 :

### **Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 30 janvier 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 3 juillet 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2023 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2023,

CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 533 931 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 236 528 €,

CONSIDERANT le besoin de prise en charge des investissements sur le bâtiment pour 18 642 €,

DECIDE le versement d'une subvention maximale au Budget Annexe « Archéologie préventive » de 790 000 €.

Metz, le 19 décembre 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20231218-2023-12-DC12-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-12-DC12-2  
**Date de décision :** lundi 18 décembre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 21/12/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20231218-2023-12-DC12-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-12-2.pdf

#### Historique :

19/12/23 21:42	En cours de création	
19/12/23 21:43	En préparation	Catherine DELLES
21/12/23 09:23	Reçu	Martine HOLTZINGER
21/12/23 09:24	En cours de transmission	
21/12/23 09:27	Transmis en Préfecture	
21/12/23 09:31	Accusé de réception reçu	